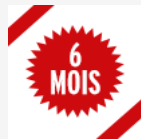




Linky, pas plus dangereux qu'un réveil ou un frigo, bien plus décrié

Déployés à l'échelle nationale depuis le 1er décembre dernier, les compteurs communicants Linky n'en finissent plus de créer la polémique.



Si tout le monde semble avoir compris que les données qui en émaneront sont inoffensives, puisque cryptées d'une part et peu sensibles d'autre part (qui, à part les fournisseurs d'énergie, peut bien se soucier de l'heure à laquelle on allume notre grille pain ?), le sujet des ondes n'en finit pas d'alimenter la

machine à fantasmes. Les critiques les plus farfelues s'accumulent, portées par des associations dont le manque de crédibilité scientifique n'a d'égal que l'acharnement à s'opposer à tout ce qui ressemble de près ou de loin à une forme de progrès. Le hic étant qu'en l'espèce, en s'en prenant aux compteurs Linky, c'est l'ensemble de la transition énergétique que tentent d'ébranler ces ayatollahs du statu quo.

Il y aurait plusieurs chapitres à consacrer à la notion d'électrosensibilité, une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques non répertoriée comme pathologie, dont une large partie de la communauté scientifique rejette l'existence même, arguant à la maladie imaginaire. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) elle-même affirme qu'il n'existe aucun diagnostic clair, et patauge lorsqu'il s'agit d'apporter une définition précise à la chose. Mais passons, pour nous concentrer sur le concret.

Ce qui est sûr, c'est que le compteur communicant Linky répond à des normes strictes et ne les viole jamais. Comme tout appareil électrique, il émet des ondes électromagnétiques, dont l'impact sur la santé des usagers doit être contrôlé. A cette fin, de nombreuses études scientifiques ont été menées et ont toutes abouti aux mêmes conclusions, consacrées en 2014 par le Conseil d'Etat. *"Il ne ressort pas des pièces du dossier que des éléments circonstanciés feraient apparaître, en l'état des connaissances scientifiques, des risques, mêmes incertains, de nature à faire obstacle au déploiement de dispositifs de comptage"*.

Dans les faits, et contrairement aux idées véhiculées actuellement par des associations et reprises par un certain nombre de médias, le compteur Linky utilise une technologie connue depuis les années 50, le Courant Porteur en Ligne (CPL) qui permet d'envoyer des informations type Internet dans les câbles du réseau électrique classique et existant. Le compteur Linky n'émet aucune onde radio, il n'utilise pas le wifi et ne cause que des ondes électromagnétiques basse puissance. Ces dernières n'ont aucun impact sur la santé tant qu'elles ne dépassent par un certain seuil de puissance établi par le Conseil de l'Europe à 0,6 V/m. Or, les ondes émises par le compteur vert anis du groupe ERDF oscillent entre 0,2 et 0,4 V/m, et sont donc sans danger pour la santé des Français.

Partant de ce principe, il serait même bien plus dangereux à l'heure actuelle d'utiliser au quotidien votre téléphone portable, votre réfrigérateur, votre radio-réveil, votre four à micro-ondes ou tout autre objet connecté à la mode. Autant d'appareils qui n'ont jamais suscité tant de polémiques ni incité les associations d'électrosensibles ou les journalistes à se passionner à tel point pour notre santé.

Linky, boîte de Pandore fictive

Cela étant, on est donc en droit de s'interroger aujourd'hui sur la ferveur des critiques relayées par les médias et la désinformation opérée au sujet du compteur Linky, outil principal du processus de transition énergétique engagé par le gouvernement. Les rumeurs suggérées dans la presse - mais jamais vraiment affirmées car dénuées de preuve - sur les dangers et les risques cancérigènes de ce type d'outil, entretiennent un climat anxieux de suspicion et la méconnaissance du public





envers cette technologie.

Si la partialité de certains journaux, plus enclins à verser dans le sensationnalisme qu'à vérifier leurs sources, n'est guère surprenante, l'acharnement des électrosensibles et de certaines municipalités à l'encontre du dispositif Linky pose là encore la question d'un manque réel d'information sur le sujet, laissant libre cours à toutes les interprétations. Un scénario qui n'est pas sans rappeler les nombreuses contestations pour risque sanitaire émises il y a quelques années à l'encontre des antennes relais et qui dénote surtout, *in fine*, une certaine réticence face au changement.

Quoiqu'il en soit, le compteur Linky, innovation indispensable à l'optimisation des réseaux électriques, continue son chemin et sera d'ici la fin de l'année prochaine installé dans plus de trois millions de foyers. Il a pour cela validé avec succès tous les tests de contrôle réalisés et obtenu la certification des compteurs électriques du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Il sera également évalué une fois de plus par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) chargée par la Direction générale de la santé (DGS) de remettre un rapport sur le sujet début 2016 en réponse aux réclamations des associations d'électrosensibles. L'Anses devra réaliser "*une synthèse des caractéristiques et des connaissances sur les expositions liées aux compteurs intelligents et les effets sanitaires associés*". De quoi fermer enfin une bonne fois pour toutes cette boîte de Pandore fictive ? Espérons-le.